

Contexte énergétique

État des lieux du développement en région

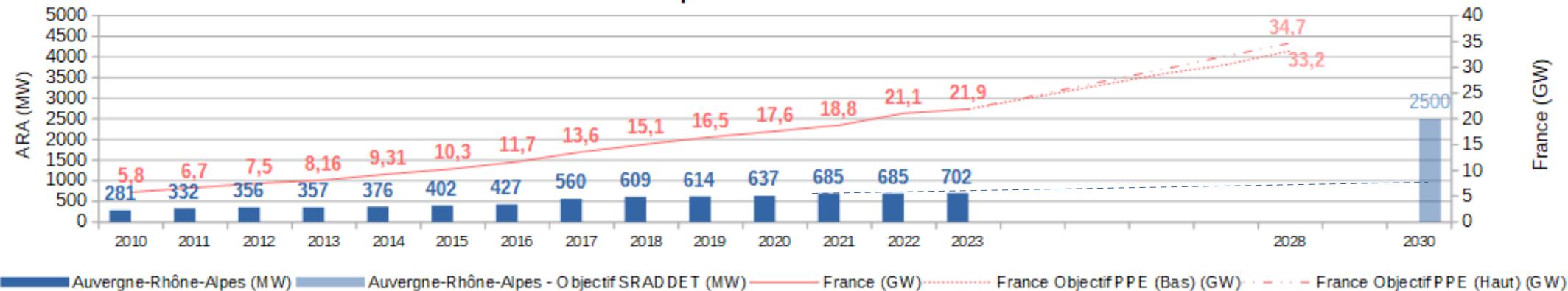


Eolien

Tendancier 2030 à 1 000 MW pour un objectif SRADDET de **2 500 MW**

702 MW en service fin 2023 => **1800 GWh** produits en 2023

Evolution des puissances éoliennes raccordées



sources: SDES - ODRE - DREAL Auvergne - Rhône-Alpes

Résultats pour la filière EOLIENNE

(données au 2 mai 2024)

Rappels méthodologiques

- Objectif SRADDET de 1 800 MW restants
- Prise en compte d'un taux d'autorisation moyen en fonction des zonages de la cartographie régionale des zones favorables à l'éolien (40 % en zone de niveau 2, 70 % en zone de niveau 3) et en considérant a priori que les ZAER se répartiront proportionnellement à la surface identifiée dans chaque niveau d'enjeu (1/3 des ZAER en zones de niveau 2 et 2/3 en zones de niveau d'enjeu 3)
- Ratio puissance / surface (basé sur un échantillon de 14 parcs auverhonalpins)
 → **130 000 ha de ZAER nécessaires**

Volume sur le portail ou transmis par DDT 5 956 ha

Volume déposé pour arrêt 5 147 ha

Volume après filtres de conformité (suppression doublons, tests, défaut de localisation, débordement limite communale...) 5 032 ha

Volume après filtre suppression des débordements du périmètre communal 4 990 ha

Volume après filtre de régularité (= hors zones réhabilitées APER) 4 693 ha

Volume après traitement final (= hors zones incompatibles du schéma régional éolien) **2 600 ha**

Conclusion

Les étapes successives de traitement conduisent à retenir pour l'analyse de suffisance **43 % des surfaces initialement dessinées par les communes**

⇒ 2 600 ha en ZAER

→ **2 % du besoin ZAER couvert**

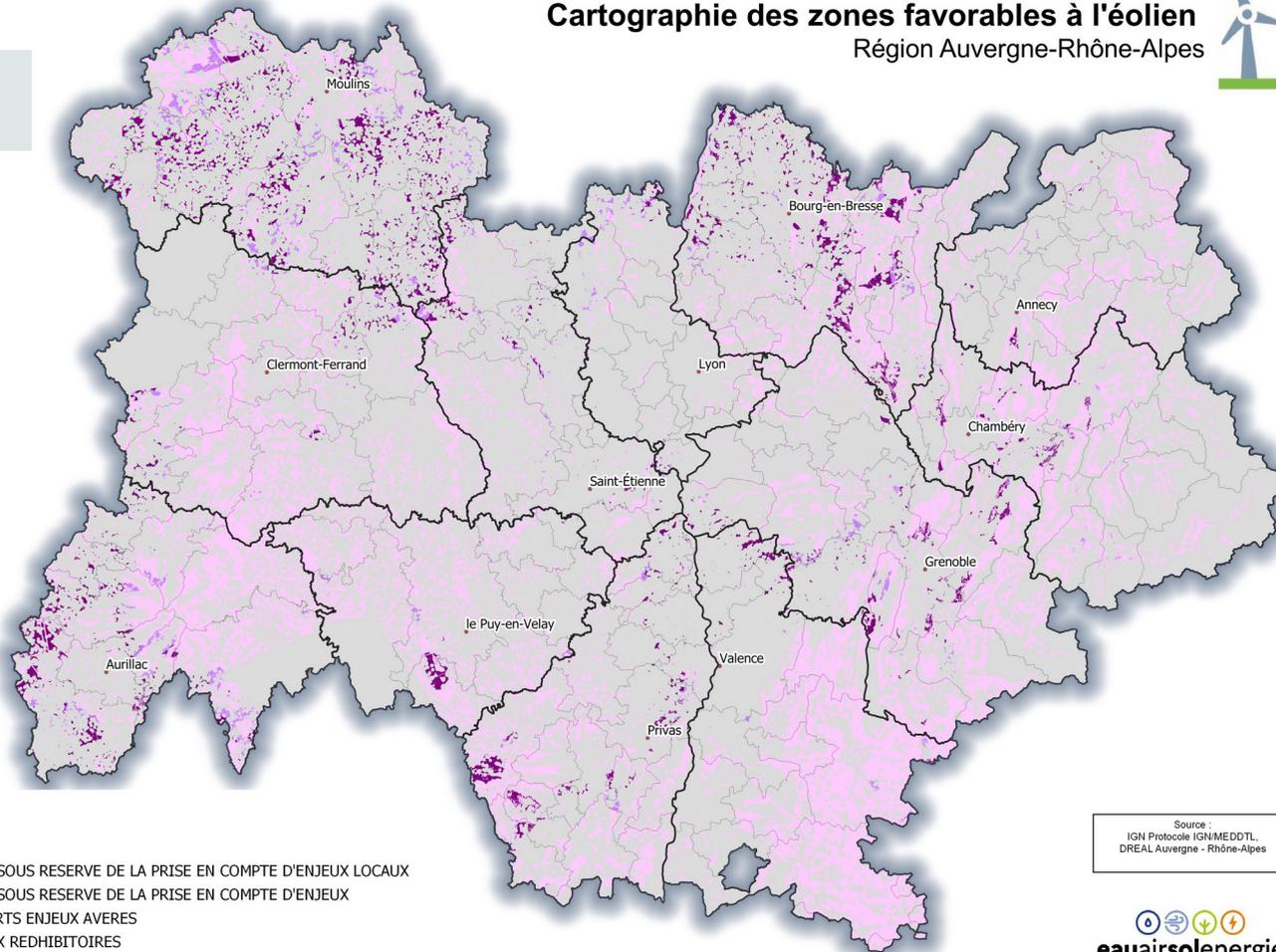
⇒ **les ZAER : un outil d'appropriation très peu mobilisé au niveau régional**

Traitements régularité

Suffisance



Opérationnaliser les ZAER
Des outils pour croiser les enjeux



Légende

Niveaux d'enjeu

- ZONE FAVORABLE SOUS RESERVE DE LA PRISE EN COMPTE D'ENJEUX LOCAUX
- ZONE FAVORABLE SOUS RESERVE DE LA PRISE EN COMPTE D'ENJEUX
- ZONE AVEC DE FORTS ENJEUX AVERES
- ZONE AVEC ENJEUX REDHIBITOIRES

Source :
IGN Protocole IGN/MEDDTL,
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes



Opérationnaliser les ZAER – des outils pour croiser les enjeux

ZAER phase 1 :

- 30 % en zone favorable de la cartographie régionale des zones favorables à l'éolien
- *50 % des ZAER présentant des capacités d'aboutissement favorable correspondent à des projets déjà initiés*
- *20 % des ZAER présentant des capacités d'aboutissement favorable sont définies avec un dimensionnement cohérent avec un projet éolien*



Accompagner la filière et les projets – Conseil à l'émergence

- Mise en place d'un outil pour accompagner l'émergence et l'aboutissement des projets :

=> le **conseil à l'émergence**

- Accompagnement des projets et de la planification
- Signaler les enjeux en présence
- Livrer une pré-analyse sur la capacité d'un projet à aboutir dans les zones identifiées
- S'appuie sur un outil concerté : la **cartographie des zones favorables à l'éolien**

Modalités de saisine





Accompagner la filière et les projets – Conseil à l'émergence

Répartition des sollicitations du conseil à l'émergence par département au 31 mars 2024
Filière éolienne

- Bilan au 31/03/24 (après 3ans)
- Un nombre de sollicitations hétérogène selon les départements
 - représentatif des dynamiques de développement de projets
 - corrélé à la répartition des zones favorables et à la communication/mobilisation par les collectivités

